



TÉLÉCOPIE • FACSIMILE TRANSMISSION

DATE: 12 décembre 2017

A/TO: Toutes les missions permanentes et missions d'observation auprès de à l'Office des Nations Unies à Genève

FAX:

E-MAIL:

DE/FROM: Beatriz Balbin
Cheffe
Service des Procédures Spéciales

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Beatriz Balbin".

FAX: +41 22 917 90 06

TEL: +41 22 917 98 67

E-MAIL: SRindependenceJL@ohchr.org

REF:

PAGES: 3

COPIES:

OBJET/SUBJECT: Questionnaire du Rapporteur spécial sur l'indépendance des judges and avocats, M. Diego García-Sayán.

Mandat du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats

REFERENCE:

12 décembre 2017

Excellence,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats.

Je voudrais vous informer que, conformément au mandat qui m'a été confié par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 35/11, je consacrerai mon prochain rapport au Conseil à la question des conseils judiciaires nationaux et/ou d'autres organes ou mécanismes nationaux chargés de sélectionner, désigner, promouvoir, transférer, suspendre ou révoquer des juges.

Ce travail s'inspirera du rapport annuel rédigé par l'ancien Rapporteur spécial, Leandro Despouy, en 2009 (A/HRC/11/41, paragraphes 23 à 34 et 52 à 72) et tiendra compte des dispositions pertinentes des Principes de base des Nations Unies sur l'indépendance de la magistrature (en particulier les principes 10-13 et 17-20). Le rapport sera présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2018.

Je voudrais vous faire parvenir le questionnaire ci-joint visant à obtenir des informations sur les expériences nationales pertinentes relatives à ce sujet. Le questionnaire est disponible en anglais, français et espagnol. Vous pouvez répondre dans une de ces langues au choix. Tout commentaire doit être envoyé électroniquement, au plus tard le **15 janvier 2018**, à M. Stefano Sensi (email : ssensi@ohchr.org), avec copie à SRindependenceJL@ohchr.org, en utilisant dans le titre de l'email: « Réponse au rapport sur les conseils judiciaires nationaux ». Veuillez limiter vos réponses à 5,000 mots. Les réponses seront publiées sur le site web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Je vous prie d'accepter, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.



Diego García-Sayán
Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats



Questionnaire du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats

1. Veuillez indiquer s'il existe un organisme ou un autre mécanisme au niveau national chargé de sélectionner, désigner, promouvoir, transférer, suspendre ou révoquer des juges dans votre pays. Quelle est la dénomination exacte de cet organisme ou mécanisme? Quel est le fondement juridique régissant sa création (par exemple, dispositions constitutionnelles, droit commun ou autre)?

2. Veuillez fournir des informations sur la composition de cet organisme ou mécanisme (nombre et qualifications des membres), la procédure de nomination de ses membres et la durée de leur mandat. Veuillez également fournir des informations sur les ressources humaines et financières de cet organisme ou mécanisme (par exemple, nombre d'employés et leurs qualifications, budget annuel).

3. Veuillez fournir des informations détaillées sur la législation et la pratique en vigueur dans votre pays en ce qui concerne:

- (a) la sélection et la désignation des candidats aux fonctions judiciaires et les critères utilisés pour leur sélection et nomination (par exemple, qualifications, intégrité, compétence et efficacité);
- (b) les conditions de service et l'inamovibilité des juges;
- (c) la promotion des juges;
- (d) le transfert des juges;
- (e) les procédures disciplinaires à l'égard des juges.

Quel est le rôle joué par cet organisme ou mécanisme national en ce qui concerne les questions mentionnées ci-dessus?

4. Si cet organisme ou mécanisme national n'a aucun rôle à jouer relativement à ces questions, veuillez fournir des informations détaillées sur la législation et la procédure en vigueur pour:

- (a) la sélection et la désignation des juges;
- (b) le transfert et la promotion des juges;
- (c) les procédures disciplinaires à l'égard des juges-